

BOURSES OU AIDES FINANCIERES A LA FORMATION AU B.A.F.A / B.N.S.S.A/B.A.F.D - 2021

- **Rappel du déroulement de la formation B.A.F.A :** session de formation, générale (8 jours) – stage pratique (14 jours) – session d’approfondissement (6 jours) **ou de qualification** (8 jours) **sur une durée maximale de 30 mois.**
- Les bourses ou aides financières des différents organismes sont cumulables dans la limite des conditions d’attribution et du coût total des 3 sessions de formation. **Chaque organisme ne peut attribuer au maximum qu’une bourse pour la durée totale du B.A.F.A.**

C.A.F	M.S.A	REGION NOUVELLE AQUITAINE
<ul style="list-style-type: none"> • Aide « A » : 91.47 € ou 106.71 € si spécialisation petite enfance. <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout lot-et-garonnais inscrit à une 3^{ème} session B.A.F.A ▪ Pas de condition de ressources <ul style="list-style-type: none"> • Aide « B » : 800 € versés en 2 fractions. <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de ressources : 705 € maximum de quotient familial <p>Les aides financières A et B sont cumulables, en respectant un délai maximum de 30 mois entre la première et la troisième session.</p>	<p>Aide : 400 €</p> <p>Versée une fois la session d’approfondissement ou de qualification validée.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 17 à 25 ans • Etre affilié au régime agricole • Etre résident du Lot et Garonne • bénéficiaire de prestations familiales de la MSA avant le 20^{ème} anniversaire • si non bénéficiaire de prestations familiales (enfant unique), droits maladie ouverts à la MSA avant son 20^{ème} anniversaire • Pas de condition de ressources 	<p>A qui s’adresse cette aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout jeune de 17 à 30 ans domicilié en Nouvelle-Aquitaine ▪ Revenu fiscal de référence du foyer inférieur à 9700€ par part fiscale <p>Aide maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 200 € pour un B.A.F.A ▪ 400 € pour un B.A.F.D ▪ 150 € pour un B.N.S.S.A piscine ▪ 400 € pour un B.N.S.S.A en milieu naturel
<p>Démarche :</p> <p>L’imprimé de demande de la bourse est à retirer auprès de la CAF dès le début de la formation sur le site : http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/471/Documents/offre_de_service/enfance_jeunesse/Demande%20Bafa.pdf</p> <p>Informations sur : http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/471/Documents/actualites/Notice%20Bafa.pdf</p>	<p>Démarche :</p> <p>L’imprimé de demande de la bourse est à imprimer sur le site de la MSA : http://www.msa24-47.fr/lfr/web/msa-dordogne-lot-et-garonne/famille/lbafa-bafd</p> <p>Il doit être retourné à la MSA soit à l’inscription à la 3^{ème} session, soit dans les 3 mois après la fin de la formation.</p>	<p>Démarche :</p> <p>La demande d’aide devra être transmise à la Région avant le premier jour de la formation pour laquelle l’aide est sollicitée. Avant de constituer votre demande, vous pouvez prendre connaissance du règlement téléchargeable via le lien ci-dessous pour vérifier si les conditions d’obtention sont réunies. https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa</p>
<p>Contact :</p> <p>Caisse d’Allocations Familiales du Lot-et-Garonne 1 rue Jean-Louis Vincens 47912 Agen Cedex 9 0 810 25 47 10</p>	<p>Contact :</p> <p>Mutualité Sociale Agricole du Lot et Garonne Service Action Sociale 1 Quai du Dr Calabet 47913 AGEN Cedex 9 05.53.67.77.77</p>	<p>Contact :</p> <p>Hôtel de Région 14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX Cedex Tél. : 05 49 38 49 38</p>